

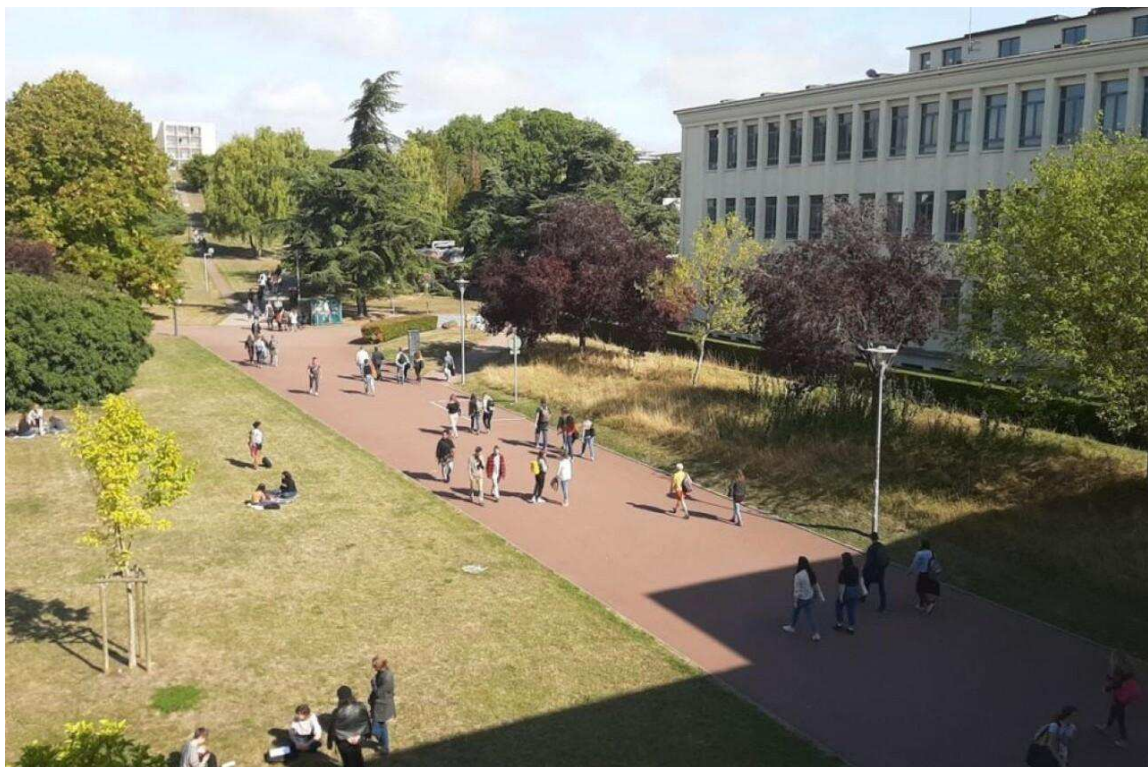


actu.fr du 13 avril 2023

337 mots

Un professeur de l'université de Caen condamné pour avoir harcelé une étudiante

Jugé pour harcèlement sur une étudiante, en mars, un professeur de l'université de Caen (Calvados) a été reconnu coupable, mardi 11 avril 2023.



Une étudiante était harcelée par son professeur, à l'université de Caen (Calvados) : il a été condamné, mardi 11 avril 2023. Archives.

Mardi 28 mars 2023, Victor*, un professeur de l'université de Caen (Calvados), a comparu devant le tribunal correctionnel, accusé de harcèlement par Line*, l'une de ses étudiantes. Les faits auraient eu lieu de janvier 2016 à mars 2017.

Ils sympathisent, puis ça dérape

Le professeur et son élève avaient sympathisé au point de partager régulièrement des déjeuners. Les choses auraient changé à partir de 2015. Line, qui se dit harcelée par Victor, dépose plusieurs plaintes en 2016. Il est partout où elle va, la suit, l'épie.

Sur un parking, il crève les pneus de sa voiture. Ce que Victor reconnaît avoir fait par colère, car c'est lui qui se dit harcelé.

En 2015, elle a tenté de me séduire et depuis elle m'en veut. Le prévenu

Un diagnostic d'érotomanie

Pourtant, un diagnostic d'érotomanie va être posé par l'expert psychiatre. La partie civile évalue le préjudice à près de 19 000 euros, s'appuyant notamment sur l'incapacité de travail et les consultations médicales subie par l'étudiante.

Lors de l'audience du 28 mars, le procureur s'en était remis à la décision du tribunal. L'avocate de la défense, elle, avait plaidé la relaxe, arguant que le profil de son client avait été brossé à partir des dires de la plaignante.

[Manif du 6 avril à Caen : sept personnes renvoyées devant la justice](#)

Plus de 19 000 euros de dommages et intérêts

Dans le délibéré rendu mardi 11 avril 2023, Victor est reconnu coupable des faits qui lui sont reprochés. Il a été condamné à huit mois de prison avec un sursis probatoire de 24 mois.

Il a obligation de soins, interdiction de contact avec la victime, de paraître à son domicile et sur son lieu de travail. Il devra s'acquitter d'un total de 19 258 euros.

*Prénoms d'emprunt